



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné que, lors d'une séance ordinaire que tiendra le Conseil le **lundi 4 juillet 2011 à 20 h** dans la salle des délibérations du Conseil située au 787, chemin de Saint-Julien, il statuera sur les demandes de dérogations mineures déposées par :

1. **Monsieur Germain Lemay** pour la propriété située au 2651, 4^e rang. La demande vise à régulariser la marge de recul avant de 10 mètres à 5 mètres suite à un agrandissement en cours de construction.
2. **Monsieur Yves Provencher et Madame Martine Masse** pour la propriété située au 3169, 2^e rang ouest. La demande vise à régulariser la largeur minimale mesurée sur la ligne avant de 150 pieds à 20 pieds suite à une aliénation de lotissement autorisée par la CPTAQ.

Lors de cette séance, le Conseil entendra les personnes intéressées par ces dérogations. Les recommandations du comité consultatif seront déposées lors de cette séance.

DONNÉ À SAINT-JULIEN, ce 14^{ième} jour du mois de juin 2011.

Réjean Gouin
Secrétaire-trésorier et directeur général